**RAPPORT D’ACTIVITE**

L’exercice 2022 dans la continuité de la précédente année impactée par l’épidémie du Covid 19 a connu un ralentissement conséquent malgré l’investissement de ses Administrateurs dont certains d’entre nous ont dû se mettre en retrait en raison de leur santé fragile et vulnérable.

Néanmoins, nous avons maintenu le lien relationnel avec nos partenaires institutionnels et publics tels que la Mairie de Biscarrosse et la Communauté de Communes des Grands Lacs.

Nous sommes toujours titulaires d’une délégation au SIVOM du Pays de Born, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et d’un siège représentatif à l’Office Intercommunautaire de Tourisme Bisca Grands Lacs.

Voici la synthèse de nos démarches incluses dans la dynamique interactive et transversale locale. En suivi des propositions que nous avions soumises à la Municipalité pour la définition d’un Plan de Circulation pour la Plage afin de réguler les flux automobiles dans les rues internes de la Station et notamment pour ralentir la vitesse excessive des véhicules à 30 km/h. Nous avions signalé le risque accidentogène du Carrefour de l’Avenue de la Plage et de l’Avenue du Pyla et nous constatons qu’y faisant suite, un ralentisseur a été posé devant le Mini-Golf.

En conséquence de notre demande de création d’une chicane au niveau de la piste cyclable devant le Garage Lévèque, pour prévenir sa dangerosité, la Communauté de Communes des Grands Lacs a étudié cette requête, mais elle a estimé les travaux très onéreux. La CCGL a cependant posé des bandes rugueuses pour obliger les cyclistes à ralentir et 2 panneaux STOP pour qu’ils s’arrêtent obligatoirement afin de laisser sortir prioritairement les automobilistes sur les pistes Entrées/Sorties de la Station-Service.

Nous avons participé et continuons de réfléchir et de proposer au sein du Comité de Pilotage de la Démarche Aménagement Durable des Stations (ADS) impulsée par la Ville et porté par le GIP-LITTORAL autour des enjeux suivants, concilier les usagers et les milieux naturels, sensibiliser l’adhésion des habitants à l’avenir écologique de Biscarrosse, anticiper les conséquences du réchauffement climatique, interroger le futur développement urbain.

En parallèle, nous suivons toujours la problématique de la Stratégie

Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) confiée à la Communauté de Communes des Grands Lacs et l’accessibilité-mobilité pour les Personnes Handicapées aux plages océanes et lacustres. Sur ce point, l’attention du conseil d’administration a été sollicitée par l’interpellation d’une adhérente d’APBPL sous son mandat de présidente d’une Association de Défense des Consommateurs concernant l’accessibilité des Personnes à mobilité réduite sur les plages des Hautes Rives à Maguide.

De même que nous avons débattu au sujet de la problématique suscitée par la pétition destinée à la Municipalité émanant des habitants proches de la Rue de la Douane où un compacteur destiné à collecter les déchets des entreprises commerciales proches, installé provisoirement par le SIVOM et en attendant de lui trouver un emplacement pérenne fonctionnel, fait craindre les risques de nuisances olfactives et polluantes. Le conseil d’administration a écrit au Président du SIVOM du Pays de Born pour lui demander des précisions expliquant les différences de tarification d’enlèvement des ordures ménagères selon que les propriétaires sont résidents permanents ou temporaires de leur habitation à Biscarrosse Plage. Le président du SIVOM nous a communiqué dans sa réponse que les importants surcoûts de charges saisonnières estivales sont reportés sur la taxe des résidents non-sédentaires. (Pour mémoire, les tarifs de la TEOM ont été votés le 25 Mars 2021 par le Comité Syndical du SIVOM du Born.)

Suite à la polémique provoquée par le changement de tarification du service de traitement et de distribution de l’eau potable, nous avons adressé une lettre au nom des adhérents d’APBPL au directeur de la SAUR à Ispe-Larrigade pour lui faire part d’un manque de communication et d’information préalable à l’application de cette majoration. Nous n’avons pas reçu de réponse du délégataire à notre courrier…

Nous avons interpellé Madame le Maire sur l’urgence d’anticiper le risque de carence de médecins généralistes à Biscarrosse Plage. La Municipalité a mis en œuvre une série de mesures incitatives pour convaincre de nouveaux praticiens de venir s’installer à Biscarrosse Plage dont nous évaluerons les résultats à court terme.

Suite aux réclamations des riverains du Camping du Vivier se plaignant des excès sonores et à la concertation à laquelle nous a convié la Mairie pour trouver ensemble une médiation, la gestionnaire du site a installé une clôture végétalisée. Nous constaterons à la fin de la saison si cet exutoire a prouvé son efficacité.

L’Association des Propriétaires du Bosquet au Lac de Navarrosse a demandé le soutien d’APBPL pour appuyer son intervention auprès de la SAUR car ses copropriétaires subissaient les désagréments d’épanchement d’eaux usées nauséabonds proches de leurs habitations. Rendez-vous a été pris avec une Administratrice d’APBPL mandatée par le conseil d’administration et l’affaire suit son cours entre les parties pour solutionner la situation.

Nous avons été reçus en l’Hôtel de Ville par Madame le Maire et ses Elus chargés du suivi des dossiers spécifiques de Biscarrosse Plage le Lundi 27 Juin pour évoquer ensemble des questions de sécurité, d’environnement, d’urbanisme et de mobilité. Ces sujets seront abordés et discutés au cours du débat qui s’ensuit avec notre Edile.

Enfin force est que nous devons regretter que la Newsletter que nous avions programmé de diffuser ce Printemps n’a pu parvenir dans vos boîtes aux lettres à la suite d’un disfonctionnement du service Envoi en Nombre de La Poste de Mérignac qui était chargée de ce mailing. Les imprimés se sont perdus dans la liasse des publicités de la campagne présidentielle et n’ont jamais été retrouvés selon la direction régionale de La Poste auprès de laquelle nous avons formulé une réclamation.

Au moins l’Administration Postale nous a remboursé le coût de la facturation que nous avions acquitté avec ses regrets pour prime de consolation.

 Dominique BOUDET